

EXTRAIT de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 décembre 2018 à 21 h 00, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant, Jean Caron
Madame Isabelle Chouinard, conseillère
Monsieur Réjean Pelletier, conseiller
Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller
Madame Céline Langlais, conseillère
Monsieur Rémi Pelletier, conseiller

Tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Sont aussi présents : Me Louise St-Pierre, greffière
Madame Gina Dionne, trésorière
Monsieur Jean Langelier, directeur général
Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs
Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie
Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE MUNICIPAL POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES EN 2019.

CONSIDÉRANT la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles par un environnement sain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT également qu'en vertu du 3^e alinéa de l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut établir tout programme d'aide dans l'exercice d'un pouvoir d'aide prévu à ladite Loi;

CONSIDÉRANT la vocation environnementale du programme d'aide municipal pour l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-555 de ce conseil adoptant un programme d'aide municipal pour l'achat de couches lavables pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de poursuivre ledit programme d'aide en 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- autorise le renouvellement du programme d'aide municipal pour l'achat de couches lavables pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Extrait certifié conforme
ce 18 décembre 2018

La greffière,

Résolution numéro 2018-12-502
(suite)

- autorise le versement d'une somme totale de 750 \$ dans ledit programme;
- autorise le remboursement aux citoyens de Saint-Pascal, sur présentation de factures de couches lavables, d'un montant équivalent à 60 % du coût total de leur achat (après taxes) et ce, jusqu'à concurrence de 250 \$ par enfant;
- précise que l'achat et la demande de remboursement devront être réalisés dans la période visée par le programme;
- mandate Madame Emilie Poulin, directrice du développement et des communications, pour assurer la gestion du programme.

Signé

Jean Caron, maire suppléant

Signé

Me Louise St-Pierre, greffière

Extrait certifié conforme
ce 18 décembre 2018

La greffière,

Me Louise St-Pierre, avocate, OMA